

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-290/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de contrôleurs stagiaires du Corps territorial des contributions.

n° 72-290/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 février 1972

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un concours direct pour le recrutement de deux contrôleurs stagiaires, du Cadre territorial des contributions, sera ouvert à Djibouti, à l'Ecole de la Zone portuaire Sud, le jeudi 5 octobre 1972 à 7 h 30. Art. 2.— Les déclarations de candidatures devront être déposées au Service du personnel (Ministère de la Fonction publique) au plus tard le Samedi 2 septembre 1972 à 12 h, obligatoirement accompagnées des pièces réglementaires suivantes. — 1 bulletin de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ; — 1 carte d'identité française ; — 1 extrait du casier judiciaire ayant moins de 3 mois de date ; — 1 copie conforme du brevet élémentaire du premier cycle ou un diplôme équivalent.